

Boues de stations d'épuration : nous les valorisons !

Nous produisons chaque jour des eaux usées. Elles sont «lavées» dans la station d'épuration. La station rejette, d'un côté, de l'eau épurée au milieu naturel, et produit en parallèle, des boues qui sont stockées puis épandues sur des parcelles cultivées. Les boues, riches en azote et en phosphore, sont un excellent fertilisant naturel pour les plantes. La filière d'épandage agricole est de loin la plus écologique et la plus économique pour le citoyen.

Les épandages respectent la réglementation



Une étude préalable d'épandage est déclarée en Préfecture. Elle précise les conditions d'épandage des boues (parcelles, période, matériel, doses...).

Les boues sont analysées plusieurs fois par an et ne sont épandues que si elles sont conformes aux exigences strictes de la réglementation (métaux lourds, etc...).

Les épandages réalisés chez les agriculteurs sont encadrés par la CHAMBRE D'AGRICULTURE qui enregistre l'ensemble des opérations et suivis par la Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE).

Les éléments de synthèse sont transmis chaque année à l'administration et à l'Agence de l'Eau.

Les épandages respectent l'environnement



Les doses de boues apportées sont raisonnées en fonction des besoins de nutrition des plantes.

Les apports se font aux périodes où le sol et les cultures peuvent les absorber, afin d'éviter tout risque de pollution.

Les boues se substituent ainsi à une partie des engrais apportés par l'agriculteur.

L'enfouissement rapide des boues après l'épandage permet de lutter efficacement contre le dégagement d'odeurs.



Participez au recyclage !



Chacun de nous peut influencer sur la qualité des boues produites par la station d'épuration de notre commune. Il est de notre responsabilité de respecter quelques règles élémentaires :

- pas de matières plastiques dans les toilettes : *sachets, préservatifs...* car les bactéries ne les dégradent pas.
 - pas de graisses car elles bouchent les canalisations et gênent l'activité des bactéries.
 - pas de toxiques : *solvants, peintures, huiles de vidange...* ces produits perturbent les bactéries, donc le bon fonctionnement de la station en se concentrant dans les boues.
- En rejetant des produits interdits au réseau, vous risquez de compromettre le bon déroulement du recyclage et de polluer les cours d'eau ...!

Année 2011 : fiche d'identité de la station d'épuration SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

- Capacité réelle (habitants et établissements raccordés): 3500 EH
- Volume de boues épandues en 2011 : 826 Tonnes
- Durée de stockage possible : 8 mois
- Dose brute moyenne apportée aux cultures : 41 T / hectare
- 2 agriculteur(s) ayant utilisé des boues en 2011

Nombre annuel d'analyses de boues

- 5 en valeur fertilisante
- 2 en éléments traces métalliques
- 2 en éléments traces organiques

M.E.S.E. Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages pour les boues de station d'épuration